



DEC151305DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les unités propres de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2776

Intitulé : POUCHET

Directrice : Mme Martine ESLINE-ACCETTELLA, ingénieur d'études

Sections : 32, 33, 34, 35, 36, 38, 40

Mission : Le pilotage de services mutualisés aux unités de recherches hébergées sur le site et le suivi technique et financier de l'infrastructure et des équipements liés aux bâtiments.

Durée : 3 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Alpes

UPS n° 2074

Intitulé : LAM/IRAM

Directeur : M. Karl SCHUSTER, astronome

Section : 17

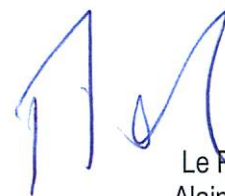
Mission : Institut international de recherche en radioastronomie. Il développe aussi des technologies et instruments d'observation pour une meilleure qualité de réception des ondes millimétriques et submillimétriques.

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat de la directrice, du directeur nommés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l'unité propre de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015



Le Président
Alain FUCHS